



LA COLÈRE GRONDE

Après l'interpellation de la direction par deux SIP nantais récemment, c'est une centaine d'agents qui sont venus discuter pendant deux heures avec notre directrice régionale.

Les motions de nombreux services signées par plus de 500 agents lui ont également été remises en début de rassemblement.

Le [compte-rendu complet](#) de cette action est en ligne sur notre site ainsi que les explications pour bien comprendre à quoi correspondent les chiffres des suppressions d'emploi en Loire-Atlantique en 2017.



CHSCTM du 14 décembre 2016

LES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS AU CHSCT MINISTÉRIEL DU 14 DÉCEMBRE QUITTENT LA SÉANCE !

Les représentants des Fédérations au CHSCT ministériel du 14 décembre, après lecture de leurs déclarations liminaires, ont constaté l'absence de réponses de l'administration aux questions posées.

Le ministère se retranche derrière l'affirmation que la reconnaissance du Tripode en bâtiment amianté n'est pas de sa compétence.

De notre point de vue, cela ne l'exonère pas de porter le dossier avec force et détermination devant le ministère de la Fonction Publique et d'obtenir rapidement cette reconnaissance.

L'absence de responsabilité, de volonté politique et l'enfermement dans une logique de moyens (en baisse constante) et non de résultats, ont conduit les représentants des Fédérations Solidaires, CGT, FO et CFDT au CHSCT ministériel à quitter la séance.



LE PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE :

Article phare du projet de loi de finances 2017, le prélèvement à la source, a été voté dans des conditions compliquées à l'image du refus quasi unanime qu'il génère.

FO a toujours été opposée à cette réforme qui complexifie le recouvrement de l'impôt sur le revenu ainsi que la relation du contribuable à l'administration fiscale et à l'impôt.

Les bénéfices réels de cette mesure sont en réalité nuls, alors que les risques sont à la fois multiples et importants, qu'il s'agisse des risques de perte de recettes fiscales ou

encore des conséquences dans la relation salariale et la confidentialité de données personnelles du salarié.

A contrario, des solutions simples, qui ne nécessitaient pas de réforme d'ampleur, étaient parfaitement envisageables pour améliorer la fameuse « contemporanéité » de l'impôt.

Alors que cette réforme s'apparente à un transfert, et donc une forme de privatisation, de la mission recouvrement de l'administration fiscale vers les entreprises, il est également clair qu'elle s'accompagnera de nouvelles suppressions d'emplois au sein de la DGFIP.

Pour **FO**, cette évolution est non seulement un gâchis au vu de la qualité du système existant mais c'est aussi une erreur qui fait peser des risques importants sur les recettes fiscales et au-delà sur le consentement à l'impôt.

Une telle complexité ne peut, dès lors, que cacher un objectif : la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu et fragiliser ainsi encore un peu plus le financement de la protection sociale collective. Quand la source est mauvaise, ce qui en sort l'est aussi.



LES NOUVEAUX PARAMÈTRES DE LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE (RAFP) POUR 2017.

Les nouveaux paramètres de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour 2017 viennent d'être adoptés lors de la séance du Conseil d'Administration du 13 décembre 2016 :

- la valeur de service (VS) est revalorisée de +0,3 % pour atteindre 0,04487 €.
- la valeur d'acquisition (VA) est également revalorisée de +0,3 % pour s'élever à 1,2003 €.

Ceci entraîne le maintien du taux du rendement technique égal à :

$$S / VA = 0,04487 / 1,2003 = 3,74 \%$$

Son inverse, la durée du retour sur investissement, est donc toujours de 26,75 années.



FO... FO... FO...

